



PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES

Liberté
Égalité
Fraternité

L'Actualité de l'État dans les Alpes-Maritimes



AU SERVICE DE L'INCLUSION, 49 CONSEILLERS NUMÉRIQUES POUR LES ALPES-MARITIMES

Les Alpes-Maritimes ont répondu avec énergie à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2021 par l'agence nationale de la cohésion des territoires pour doter le territoire de conseillers numériques.

Le recrutement de 4000 conseillers numériques France Services en faveur de l'inclusion numérique est prévue pour le plan France Relance. Formés et entièrement financés par l'État, **les conseillers numériques proposent un appui et des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français.**

Qu'est-ce qu'un conseiller numérique France Services ?

Un conseiller numérique France Services accompagne les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens. En ateliers collectifs ou en accompagnement individualisé, ses missions principales sont :

- apprendre à se servir des différents équipements informatiques ;
- rendre autonome dans la navigation sur internet ;
- former à la rédaction et l'envoi de messages électroniques, au traitement de texte et à la gestion de contenus numériques (création, stockage, partage) ;
- installer et utiliser des applications sur téléphone ;
- donner les clés de compréhension de l'environnement et du vocabulaire numériques.

Bureau de la Communication Interministérielle

147 Boulevard du Mercantour - 06200 NICE

pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr



@prefet06



Prefet06

De plus, le conseiller numérique joue un rôle d'accompagnement pour faciliter certains usages tels que :

- utiliser les réseaux sociaux et les outils numériques de communication ;
- apprendre à rechercher un emploi sur Internet et à déposer une candidature en ligne ;
- réaliser des démarches administratives en ligne ;
- savoir réaliser des achats depuis internet ;
- comprendre le fonctionnement des outils numériques scolaires, pour les usagers qui doivent suivre la scolarité de leurs enfants.

Il doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne..

Le déploiement dans les Alpes-Maritimes

L'ensemble des structures publiques et privées (associations ou acteurs privés relevant de l'économie sociale et solidaire) prêtes à accueillir un conseiller numérique France Services étaient invitées à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en 3 vagues en 2021.

Le cadre de l'AMI était particulièrement incitatif : l'État subventionne la rémunération du conseiller sur 18 à 24 mois et prend en charge les frais de formation. Ainsi, la préfecture a pu accueillir de nombreuses candidatures et a pu établir une priorisation permettant une large allocation des conseillers numérique équitablement répartie sur le territoire et ouverte sur la diversité des publics.

Ce sont ainsi, pour le département, 43 structures qui ont été retenues pour le déploiement de **49 conseillers numériques**. Si les structures publiques, France Services et communes, ont répondu à l'appel, la majorité des conseillers (33) sont employés par des associations.

La répartition territoriale de l'activité des conseillers a fait l'objet d'une attention forte : près de la moitié des conseillers numériques exerceront dans le moyen et le haut-pays et une présence renforcée sera assurée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et plus globalement auprès des populations les plus éloignées du numérique.

Certaines structures finalisent leurs recrutements mais d'ores et déjà, **plus d'un tiers des conseillers suivent actuellement leur cursus de formation.**

L'ensemble des **49 conseillers numériques des Alpes-Maritimes auront été déployés** au plus près des citoyens dans le premier semestre 2022 pour lutter contre la fracture numérique.

Le déploiement des conseillers numériques dans les Alpes-Maritimes s'accompagne par ailleurs de celui du dispositif *Aidants Connect*. Orienté vers les usagers les plus en difficulté avec le numérique, *Aidants Connect* permet à des aidants professionnels de réaliser des démarches administratives à la place de l'utilisateur de façon sécurisée. L'outil est mis à disposition des structures d'aidants gratuitement (travailleurs sociaux, agents de collectivités territoriales, etc).

Plus d'infos, sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/aidants-connect-580>